Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 090-219000882-20261013-DELIB2026060_1-DE

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROUGEGOUTTE

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 06/10/2026

Date d'affichage : 15/10/2026

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2026

****

L'an deux mil vingt-six, le treize octobre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : KARLE Jean - BAUMGARTNER Elisa - BILGER Clarisse - BLEICHER Mélanie - CHARNOT Nicolas - GROSCLAUDE Sarah - HECK Isabelle - MONCHABLON Florent - MULLER Jean-Luc - PERREZ Patrick - RONDON Mickaël - TROUILLAT Dominique - VENCK-MILLET Gabrielle

Absents excusés :	Procuration à :
Emilie KIEFFER	Gabrielle VENCK MILLET
Francis COURBOT	

Sarah GROSCLAUDE a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération

N° 60

Déneigement des voies communales Hiver 2026-2027

Le Maire expose au Conseil Municipal, après consultation, les tarifs pour le déneigement de la voirie communale pour l'hiver 2026/2027 ; l'entreprise HUSSON, prestataire de la Commune a fait parvenir ses tarifs à savoir :

1. Déneigement tracteur : 80 € HT de l'heure carburant compris.
2. Sel : la Commune règlera, au vu des bons de retrait effectué par l'entreprise HUSSON, les factures de sel de déneigement, directement au fournisseur retenu par la Commission d'Appel d'Offre du Conseil Départemental, dans le cadre de la convention établie entre les Communes du Département et le Conseil Départemental pour la fourniture du sel de déneigement.

Une convention est établie avec l'entreprise HUSSON dans laquelle sont fixées les priorités de passage sur les voies et parkings.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. retient l'entreprise HUSSON pour le déneigement 2026/2027 ;
2. accepte les prix proposés pour l'hiver 2026/2027 ;

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 090-219000882-20261013-DELIB2026060_1-DE

3. accepte les modalités de fonctionnement et les priorités de passages sur les voies et parkings comme le stipule la convention de déneigement des voies communales à Rougegoutte établie entre l'entreprise HUSSON et notre Commune et jointe à la présente délibération ;
4. accepte la convention pour le déneigement de la rue Bourgois jointe à cette présente délibération ;
5. accepte la convention pour le déneigement de la voie privée « Impasse des Champs des Cerisiers » jointe à la présente délibération ;
6. rappelle que **le déneigement des voies privées n'est plus effectué par l'entreprise HUSSON.**

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean KARLE

